

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

QUELYD DISSOUCOL

Remplace la version: 17-janv.-2020

Numéro de révision: 09-oct.-2020

Numéro de révision: 2.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit QUELYD DISSOUCOL

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Détergent.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT], mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FCLP; France - FR Page 1/12

QUELYD DISSOUCOL

Remplace la version: 17-janv.-2020

Numéro de révision: 09-oct.-2020

Numéro de révision: 2.01

Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistreme nt REACH
Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated	-	68439-51-0	10 - <20	Aquatic Chronic 3 (H412)		
2-Bromo-2-nitropropane- 1,3-diol	200-143-0	52-51-7	0.01 - < 0.05	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) M Factor Acute =10		01-2119980938- 15-XXXX
2-Méthyl-2H-isothiazol-3 -one [MIT]	220-239-6	2682-20-4	0.0015 - <0.01	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330)	Skin Sens. 1 :: C>=0.0015%	01-2120764690- 50-xxxx

FCLP; France - FR Page 2/12

QUELYD DISSOUCOL

Remplace la version: 17-janv.-2020

Numéro de révision: 09-oct.-2020

Numéro de révision: 2.01

			Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (M Factor Acute =10)		
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-iso thiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3 -one (3:1) [C(M)IT/MIT]	611-341-5	55965-84-9	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) M Factor Acute = 100 M Factor Chronic = 100	Eye Dam. 1 :: C>=0.6% Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Corr. 1C :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Sens. 1 :: C>=0.0015%	01-2120764691- 48-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation

cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

FCLP; France - FR Page 3/12

QUELYD DISSOUCOL Date de révision: 09-oct.-2020

Remplace la version: 17-janv.-2020 Numéro de révision 2.01

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau

haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement spécial pour le personnel préposé complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

à la lutte contre le feu

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une

> ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite

et en amont du vent.

Ventiler la zone. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. **Autres informations**

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le

produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les

FCLP; France - FR Page 4 / 12

QUELYD DISSOUCOL Date de révision: 09-oct.-2020 Remplace la version: 17-janv.-2020 Numéro de révision 2.01

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger contre le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Détergent.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Hydroxyde de sodium	-	VLEP 8h: 2 mg/m ³
1310-73-2		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps

Lunettes de sécurité étanches. Vêtements de protection adaptés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Liquide Couleur Incolore Odeur Léger/légère

Seuil olfactif Aucune information disponible

FCLP; France - FR Page 5/12

QUELYD DISSOUCOL Date de révision: 09-oct.-2020 Remplace la version: 17-janv.-2020 Numéro de révision 2.01

CC (test en vase clos Closed Cup)

Remarques • Méthode Propriété **Valeurs**

pН 7 - 8.5

Aucune donnée disponible Point de fusion / point de

congélation

Point / intervalle d'ébullition 100 °C Point d'éclair > 100 °C

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet pour les liquides .

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité Pression de vapeur

Densité de vapeur Densité relative Hvdrosolubilité

Solubilité(s) Coefficient de partage Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Température de décomposition Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Propriétés explosives Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

1 - 1.02

Soluble dans l'eau

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)

Teneur en COV (%) Aucune information disponible Aucune information disponible Densité

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger contre le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

FCLP; France - FR Page 6/12

QUELYD DISSOUCOL Date de révision: 09-oct.-2020

Remplace la version: 17-janv.-2020 Numéro de révision 2.01

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

dangereux stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

(d'après les composants).

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Alcohols, C12-14, ethoxylated	=3530 mg/kg (Rattus)	LD50 >5000 mg/Kg (Rattus)	
propoxylated 68439-51-0		(OECD 402)	
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-di	=180 mg/kg (Rattus)	= 1600 mg/kg (Rattus)	=800 mg/m³ (Rattus) 4 h > 5
ol	reconstruction (reconstruction)	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	g/m³ (Rattus) 6 h
52-51-7			
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one	LD50 =285 mg/Kg (Rattus)	LD50 >242 mg/Kg (Rattus)	=0.11 mg/L (Rattus) 4 h
[MIT]			
2682-20-4			
mélange de	=53 mg/kg (Rattus)	LD50 = 87.12 mg/kg	
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazo		(Oryctolagus cuniculus)	
I-3-one et			
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one			
(3:1) [C(M)IT/MIT]			
55965-84-9			

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FCLP; France - FR Page 7/12

QUELYD DISSOUCOL Date de révision: 09-oct.-2020 Remplace la version: 17-janv.-2020 Numéro de révision 2.01

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

cutanée

Informations sur les composants				
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] (2682-20-4)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats	
OCDE, essai n° 406 : Cobaye Cutané(e) Sensitizing				
Sensibilisation cutanée	_			

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism es	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated 68439-51-0	CE50 (72h) >1 - <10mg/L Algae (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)	LC50 (48h) >1 - <10 mg/L (Leuciscus idus) (DIN 38412 part 15)		CE50 (24h) >1 - <10mg/L Daphnia magna (OECD 202)		
2-Bromo-2-nitropropan e-1,3-diol 52-51-7	EC50 (72h) = 0,068 mg/l (Anabaena flos aqua) (OECD 201)	LC50 (96h) = 3 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)	mg/L 30 min EC50 = 0.50	EC50 (48h) =1.4 mg/L (Daphnia magna, static) (OECD 202)	10	1
2-Méthyl-2H-isothiazol- 3-one [MIT] 2682-20-4	EC50 (72hr) 0.157 mg/l (Pseudokirchner iella subcapitata) (OECD 201)	EC50 (96hr) 5.71 mg/l (Oncorhynchus mykiss) OECD 203	-	EC50 (48hr) 1.68 mg/l (Daphnia) (OECD 202)	10	1
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-is othiazol-3-one et	EC50 (72h) =0.048 mg/L (Pseudokirchner	EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus	-	EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD	100	100

FCLP; France - FR Page 8/12

QUELYD DISSOUCOL

Remplace la version: 17-janv.-2020

Numéro de révision: 09-oct.-2020

Numéro de révision: 2.01

2-méthyl-2H-isothiazol-	iella	mykiss) (OECD	202)	
3-one (3:1)	subcapitata)	211)	•	
[C(M)IT/MIT]	(OECD 201)			
55965-84-9				

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur les composants				
Alcohols, C12-14, ethoxylated pro	opoxylated (68439-51-0)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats	
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	>60%	Facilement biodégradable	

2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] (2682-20-4)				
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats	
OCDE, essai n° 308 : Transformation aérobie et anaérobie dans les sédiments aquatiques		Half-life	1.28-2.1 jours	
OCDE, essai n° 309 : Minéralisation aérobie dans les eaux superficielles - Essai de simulation de la biodégradation		biodégradation Half-life	Facilement biodégradable 4.1 jours	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	0.22	3.15
52-51-7		
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT]	-0.32	3.16
2682-20-4		
mélange de	-	3.16
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et		
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)		
[C(M)IT/MIT]		
55965-84-9		

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	La substance n'est pas PBT/vPvB
52-51-7	
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB
2682-20-4	
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	
55965-84-9	

FCLP; France - FR Page 9/12

QUELYD DISSOUCOL Date de révision: 09-oct.-2020

12.6. Autres effets néfastes

Remplace la version: 17-janv.-2020

Autres effets néfastesAucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales,

Numéro de révision 2.01

nationales et internationales applicables.

Emballages contaminésNe pas réutiliser les récipients vides. Manipuler les emballages contaminés de la même

façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1Numéro ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Dangers pourSans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1Numéro ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Polluant marin Np **14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 Sans objet

et au recueil IBC

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1Numéro ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Dangers pourSans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

FCLP; France - FR Page 10/12

QUELYD DISSOUCOL

Remplace la version: 17-janv.-2020

Numéro de révision: 09-oct.-2020

Numéro de révision 2.01

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents)

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

agents de surface non ioniques	5 - 15%
agents de surface anioniques	< 5%
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol, Benzisothiazoline-3-one [BIT],	
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT], mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	
et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

FCLP; France - FR Page 11/12

QUELYD DISSOUCOL

Remplace la version: 17-janv.-2020

Numéro de révision: 09-oct.-2020

Numéro de révision 2.01

•

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H311 - Toxique par contact cutané

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur plafond

Désignation « Peau »

SVHC Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision : 09-oct.-2020

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 12/12